



Compte rendu de la séance du 23 juillet 2021

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Christophe BEZ ; Anthony AUBLANC ; Romain AUVIGUE ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Bernard JUSTIN ; Sébastien LACHARME ; Arnaud LAVESVRE ; Jacqueline MILAMANT ; Fanny ROCHE-GAILLON ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusés : Anthony GAGUIN

Absents : Aucun

Secrétaire(s) de la séance : Virginie DESGRANGES

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil
2. Délibération : demande de fond de concours : rehaussement du conduit de fumée du four à pain communal
3. Devis de l'écran tactile de l'école maternelle
4. Discussion sur la création éventuelle d'un poste de troisième adjoint
5. Comptes rendus des réunions
6. Questions diverses
7. Calendrier des commissions

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil : Adopté à l'unanimité

2. Délibération : demande de fond de concours : rehaussement du conduit de fumée du four à pain communal

Le coût total de rehaussement du conduit de fumée du four à pain communal a été de 2670€ TTC soit 2225€ HT. La Mairie bénéficiera d'une subvention mais pour cela il faut qu'elle apporte au moins 50% de cette somme HT et les 50% autres par des fonds de concours. Le montant de la subvention s'élève donc à 1111€.

Adopté à l'unanimité

3. Devis de l'écran tactile de l'école maternelle

Le tableau interactif de l'école maternelle étant ancien, ne fonctionne plus sur une partie ainsi que le vidéo projecteur.

L'institutrice a fait une proposition de matériel à la Mairie.

Sur cette base : proposition que l'ensemble du matériel soit remplacé, c'est-à-dire le tableau interactif, le vidéo projecteur et le stylet connecté pour faire place à un seul écran tactile. Plus besoin de stylet (plus de frais de pile) et plus besoin de vidéo projecteur (plus de frais d'ampoule). Mais une garantie de 3 ans.

Quelques élus s'interrogent en demandant pourquoi un appel d'offre n'est pas réalisé.

Monsieur le Maire répond que l'offre doit être assez homogène au niveau tarif et qu'il n'est donc pas nécessaire.

Monsieur RAMOS, agent de maîtrise de la commune va installer l'écran tactile ce qui permet de faire économiser 500€ sur la facture.

Le coût total est de 2423.45€TTC et de 2019.54€HT.

Accord donné.

4. Discussion sur la création éventuelle d'un poste de troisième adjoint

Suite à la demande d'une élue de poster ce point à discussion (précédent Conseil Municipal), monsieur le Maire ouvre le débat.

Sur cette question, Bernard Justin évoque son point de vue, précisant qu'il n'a pas changé d'avis depuis les élections et qu'il est par conséquent favorable.

La possibilité d'un troisième adjoint pourrait soulager le bureau déjà en place. Effectivement Monsieur le Maire est très souvent sollicité à l'extérieur de la Mairie ce qui laisse les deux adjoints et la secrétaire pour gérer le reste des tâches administratives.

Pour autant, les conseillers pensent qu'il n'y a que les membres du bureau qui peuvent savoir si un troisième adjoint est réellement nécessaire.

Arnaud LASVESVRE pose la question budgétaire. Il revient sur la nomination de deux adjoints qui était une volonté du Maire lors de l'élection pour préserver le budget au regard des indemnités qui avaient été augmentées par rapport à celles du précédent mandat. Monsieur le Maire répond que la commune peut supporter cette augmentation.

Les augmentations sont dues à une revalorisation nationale des indemnités d'élus et d'une augmentation de la population de la commune à plus de 500 habitants.

L'avis des adjoints est demandé :

Suzanne BERGERET se déclare favorable à l'élection d'un troisième adjoint.

Christophe BEZ évoque les points suivants :

L'arrivée d'un troisième adjoint peut avoir du sens afin d'améliorer et de rééquilibrer le fonctionnement du bureau actuellement composé de trois personnes (une vision nouvelle est toujours intéressante).

Pour autant, la question budgétaire est un sujet réel. Christophe BEZ ne souhaiterait pas que cette nomination alourdisse encore le budget de la commune et donc l'impôt des concitoyens.

Par conséquent, il se déclare favorable à condition que l'indemnité du troisième adjoint soit compensée par une baisse des indemnités du Maire et des deux adjoints.

Le Maire répond « qu'il en est hors de question ».

D'autres élus approuvent cette proposition. Bernard Justin propose une indemnité dégressive pour les adjoints. Le Maire s'y oppose également.

11 pour ; 1 qui s'abstient ; 1 contre

Comptes rendus des réunions :

30 Juin 2021 : Conseil communautaire

5 Juillet 2021 :

- Réunion d'élection d'un jury d'Assise pour l'année 2022, Madame Suzanne BERGERET était sur place.
Une administrée de la commune a été tirée au sort répondant aux critères suivant : +18 et -70 ans.
Cela ne veut pas dire qu'elle sera sélectionnée parce qu'il y a un deuxième tirage.
Tous les ans un tirage au sort est effectué pour établir le jury d'Assise pour l'année qui suit.
- Pré-visite du jury des villes et villages fleuris à Leynes pour être prêt le jour J.

- Réunion de la commission manifestation/tourisme s'est déroulée ce jour Madame Isabelle DEGROOTE nous en fait le compte rendu.

La commission a fait un point sur le déroulement de la deuxième édition du p'ti marché. Elle a aussi préparé le livret pour l'obtention de la deuxième fleur (mise au point du texte, des photos, impression).

6 juillet 2021 : Une réunion des pompiers s'est tenue ce jour, Monsieur le Maire nous en fait le compte rendu. Après Chaque intervention les sapeurs-pompiers se doivent de vérifier leurs équipements. Ce qui va de la tenue aux véhicules.

Les procédures sont connues de tous, mais restent tacites. C'est pourquoi a été demandé au Maire d'avoir une traçabilité de toutes les vérifications à faire (contrôle technique des véhicules, contrôle du matériels ...)

8 juillet 2021 : Une réunion du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne s'est tenue, Monsieur Bernard JUSTIN nous en fait le compte rendu.

Dans le cadre des travaux de renouvellement et d'extension des canalisations d'eau potable, l'échéance au 6 décembre 2021 de l'actuel contrat de maîtrise d'œuvre passé entre le syndicat des Eaux de la Petite Grosne et le cabinet MERLIN et la nécessité d'organiser une mise en concurrence en vue de retenir le futur maître d'œuvre pour les travaux sur le réseau et les ouvrages d'alimentation en eau potable.

Un schéma directeur d'alimentation en Eau Potable a été demandé sur le territoire de la communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais Agglomération et des communes extérieures à MBA mais membres de différents syndicats mixtes.

Elargissement des modalités des dégrèvements de la facture d'eau potable en cas de fuite après compteur :

- Avant la loi ne concernait que les locaux d'habitation maintenant leur application est étendue aux locaux de professionnels et des collectivités publiques.
- Avant n'étaient concernées que les fuites après compteur maintenant leur application concerne les fuites dues à un dysfonctionnement des installations sanitaires. Mais il faudra qu'elles soient non détectables ou survenues en l'absence de l'occupant sur présentation d'une facture venant d'un professionnel.

Sur l'année 2019 a été entamée la phase 1 par l'entreprise SUEZ pour le changement de canalisation au Bois de Leynes. Montant de l'opération 97 000€ (HT).

La deuxième tranche sera réalisée plus tard. Montant de l'opération estimé 138 000 (HT).

En 2022 le syndicat va changer la conduite d'eau du château d'eau, situé au Bois de Fée jusqu'au chemin des sœurs. Cette opération aura lieu en deux temps.

La première tranche concernera le bas du Chemin des Sœurs (carrefour avec RD et Chemin des Vessats) coût estimé à 110 000€ (HT).

La deuxième tranche aura lieu plus tard.

Cette année sur 6000 compteurs, 1300 n'ont pas pu être relevés. Pour faciliter l'accès des releveurs en cas d'absence de l'abonné, le 9 juin a été demandée aux maires l'autorisation d'installer les compteurs des nouveaux logements sur le domaine public ou en dehors des propriétés privées.

18 communes ont accepté, 6 n'ont pas répondu et deux ont refusé.

9 juillet 2021: Christophe BEZ a participé à l'inauguration à La Chapelle-de-Guinchay du « centre bulle de vie », « du jardin partagé » et de la « place du gymnase ».

- Christophe Bez insiste sur l'objet du « centre bulle de vie » qui peut être très utile aux personnes de Leynes.

En effet, l'objet de ce centre est de permettre à toute personne vivant dans un village du sud de l'agglomération, de solliciter ce centre en cas de question administrative au sens large.

Pour l'instant, ce service regroupe principalement deux compétences : les impôts et pôle emploi.

Pour autant, s'il y a des demandes qui sont en dehors des champs de compétences de ces deux services, Bulle de Vie se renseigne afin d'apporter ensuite la réponse. **Ce centre est ouvert à tous y compris aux Leynois.** Sébastien LACHARME propose que cette information soit inscrite dans le prochain bulletin Municipal. M. BEZ se chargera d'en rédiger le texte.

Christophe Bez en profite pour évoquer que le buffet a été servi par Le restaurant « La Marmite de l'Echanson » pour cette occasion.

21 juillet 2021 :

- Réunion SIVOM : Monsieur Christophe BEZ et Monsieur Bernard JUSTIN étaient présents.

Les heures de travail des agents communaux ont été modifiées pour une meilleure organisation et un poste de 15 heures est créé pour encadrer le nombre grandissant d'enfants à la garderie.

Un appel d'offre a été réalisé pour revoir les contrats de toutes les assurances (parc voitures et matériels, mutuelle, bâtiments) en cours chez Groupama.

Les offres sont analysées en séance :

L'assureur actuel a proposé 6500€ au lieu de 7500€ initialement.

Le Crédit Agricole propose une offre plus basse associées à de meilleures garanties pour 5338 €.

Vote à l'unanimité pour souscrire à l'offre du Crédit Agricole.

Signature d'une convention avec la MSA pour avoir accès au quotient familial pour le calcul des tarifs de la garderie.

Eurovia la société de travaux publics est intervenue avant la signature du contrat à Chânes. Celle-ci a été contactée pour rappel des procédures à tenir.

Le planning des interventions sur le reste de l'année va être envoyé aux communes intéressés.

Informations :

- Vote du jury départemental et régional des villes et villages fleuris : Un tour de Leynes a été organisé pour se terminer au Caveau pour une dégustation conviviale.
- La Préfecture demande un référent sécurité routière au vu d'un grand nombre d'accident sur les nationales. Monsieur Bernard JUSTIN est volontaire pour cette fonction et est désigné par ses confrères et consœurs.
- Le Terrain derrière les logements communaux appartenant à la commune, suite à une enquête datant de 2018, a été déclassé. Ce n'est plus du ST-Veran parce qu'il a perdu sa vocation agricole en devenant un simple jardin.
- Le coussin Berlinois (Route neuve) est commandé chez SIGNAUX.
- Une toupie a perdu du béton rue de la Planchette et rue Monnets. La société France BETON a été contactée pour réparer les dommages causés.
- Dans la nuit du 10 au 11 juillet une voiture s'est retrouvée dans le fossé après avoir percuté un poteau et des panneaux de signalisation. L'impact de la voiture a entraîné l'endommagement des panneaux. La plaque d'immatriculation ayant été communiquée, la gendarmerie a été contactée afin de connaître le nom du propriétaire.
- Nous a été signalé un chien qui erre dans les rues de Leynes. Une lettre au propriétaire a été envoyée.
- L'antenne sera installée dans 6 à 8 semaines (mi-Septembre). La société Orange a vu ses travaux prendre du retard dû à la société ENEDIS qui n'a toujours pas installé l'électricité.
- Le conseil aimerait organiser une cérémonie pour monsieur René DONDIN, ancien Maire de Leynes pour le récompenser de toutes les années à la tête de cette commune au titre de Maire honoraire.
- 14 juillet inauguration de la mairie de Vinzelles.
- Le 28 juin l'entreprise BARGE PELISSON est intervenue pour les problèmes d'infiltration d'eau au restaurant « La Marmite de l'Echanson », à L'Eglise, ainsi qu'à l'école.

- Le restaurant scolaire propose le financement partiel d'une banderole pour le p'ti marché Leynois. La société « A'bis » nous a fait parvenir un devis pour une banderole impression recto/verso avec ourlet + œillets + 2 fourreaux aux extrémités pour 404.40€ TTC. Le deuxième devis nous a été transmis par la société « CERVOS », qui nous propose une banderole impression recto/verso, d'une dimension 6000 X 700mm avec un ourlet de renfort soudé pour un coût 402.72€ TTC.
- La société « horloges plaire sas » est intervenue pour l'Angélus de l'église qui ne retentissait plus. Le problème venait du contre poids qui se serait emmêlé dans la chaîne.

Questions Diverses :

- Marquage au sol sur la route neuve des deux dos d'âne effacé. Possibilité de les refaire ? Oui
- Fanny Roche Gaillon évoque l'état du mur de soutènement aux Monnets (angle avec chemin de terre venant du Château de Leynes). Celui-ci est en mauvais état fragilisé de plus par des voitures qui empruntent ce chemin de terre. Il faudrait avoir un avis parce qu'il peut s'écrouler d'un jour à l'autre (en pierre). L'interdiction des véhicules peut être envisagée.

Calendrier des commissions :

- Commission manifestation/ tourisme : mardi 3 août 18 heure
- Conseil municipal : jeudi 16 septembre 19h15
- CCJ : samedi 25 septembre 10h30
- Commission cimetièrre : vendredi 1 Octobre 18h30
- CCAS : Mardi 5 Octobre
- Commission des finances : vendredi 8 Octobre 18h30
- CCS repas des anciens : dimanche 7 novembre

Séance levée à 22 heures